



COMITÉ
NATIONAL
DE LA
CONCHYLICULTURE



Paris, le 12 mars 2020

Monsieur Didier Guillaume,
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Crise du *Coronavirus*

Monsieur le Ministre,

Au nom des organisations professionnelles et interprofessionnelles que nous représentons, nous souhaitons porter à votre connaissance les préoccupations de nos adhérents au sujet de la crise du *Coronavirus* qui commence à impacter l'ensemble des filières, d'autant que d'autres événements, climatiques comme sanitaires, ont déjà cet hiver très largement contrarié l'activité des professionnels.

Ainsi, après la période d'intempéries qui impacte les pêcheurs et les mareyeurs depuis fin décembre, il y a un fort risque d'engorgement des marchés lors des premiers retours de marée si tous les produits pêchés ne trouvent pas d'acheteur en raison d'une baisse générale de la consommation qui est, sans *Coronavirus*, déjà constatée depuis plusieurs mois.

Concernant les conchyliculteurs, la situation est d'autant plus critique qu'ils ont déjà été très durement touchés par la contamination, du *Norovirus*. L'épidémie a, en effet, atteint un niveau exceptionnel et est intervenue au pire moment : les fêtes de fin d'année, époque à laquelle certains producteurs réalisent 60% de leur chiffre d'affaires. Le *Coronavirus* prenant le relais du *Norovirus* peut entraîner de très grandes difficultés pour le secteur de la conchyliculture.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

Nous avons pris connaissance des mesures mises en place par le Gouvernement en faveur des entreprises telles que des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, la mise en place du dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé. Nous souhaiterions avoir confirmation qu'elles sont bien accessibles aux entreprises et aux coopératives de la filière « produits aquatiques » et que des instructions ont bien été données aux services déconcentrés afin de recevoir et de traiter au mieux et au plus vite les dossiers de demandes qui seraient déposés, que la déclaration de cas d'infection à bord des navires pourrait déclencher massivement.

Même si nous ne souhaitons pas céder à la panique, la situation reste anxiogène pour les entreprises que nous représentons. Ainsi, par exemple déjà, certaines écloséries marines françaises qui exportent 90% de leur production rencontrent des difficultés à acheminer leurs alevins, par camion ou par bateau, en raison d'une demande de certificat médical des convoyeurs attestant l'absence de symptômes au départ par les autorités administratives des pays qui reçoivent ou par lesquels transitent les alevins.

La filière française des produits de la mer est exportatrice de produits de forte valeur marchande. La fermeture des marchés, notamment chinois, italien et espagnol, se traduit par un ralentissement des activités économiques des entreprises de mareyage réparties le long du littoral métropolitain. Une perte de chiffre d'affaires pourrait dépasser les 25%, si d'autres pays venaient à fermer leurs frontières.

Le secteur de la conchyliculture enregistre une baisse sensible de la consommation de coquillages, tous réseaux de distribution confondus qui a commencé à entraîner des recours au chômage partiel, d'autant que l'exportation vers les trois pays précités est impossible.

Les coopératives maritimes et leurs filiales connaissent également des difficultés. Elles sont pénalisées par la diminution significative des achats et sont ainsi très contraintes dans les services qu'elles doivent continuer à rendre à leurs sociétaires marins pêcheurs.

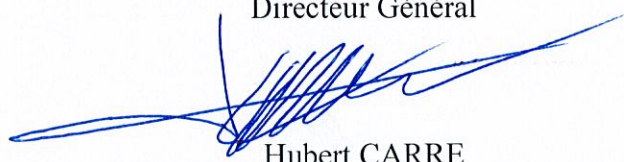
Enfin, les navires qui escalent dans les ports de l'UE ou de pays étrangers (thon tropical), mentionnent les premières difficultés de relève d'équipage.

Pour ces multiples raisons nous souhaitons rapidement vous rencontrer afin d'exposer en détails plus précisément les situations de nos filières respectives afin de trouver ensemble des solutions pragmatiques qui permettront à toutes les entreprises de passer cette crise sanitaire et économique sans précédent.

En vous remerciant de toute l'attention portée à ma demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les directrices et directeurs généraux

Directeur Général



Hubert CARRE